

# REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 4 DECEMBRE 2019

Le Syndicat d' Aménagement de le Grosne s'est réuni le mercredi 4 décembre 2019 à 18h à la salle communale de Laheue, sous la présidence de Mr Roger Cassard.

22 délégués étaient présents sur 40. Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu délibérer valablement.

Le compte-rendu de la réunion du 24 septembre est adopté à l'unanimité.

## 1) Concours du Receveur Principal : attribution d'indemnité

Suite au départ de Monsieur PRABEL, Trésorier, Mr. Le Président informe qu'il y a lieu de prendre une délibération pour accorder à Mme MALATERRE qui lui succède, une indemnité au taux de 100 %. Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité cette décision.

## 2) Marché Charpentier

Une réunion a eu lieu en octobre dernier à St Gengoux le National avec le Cabinet Charpentier, le SMAG et l'Agence de l'Eau. Le Cabinet CHARPENTIER a présenté l'étude de l'avant-projet de la Nolange (qui avait pris beaucoup de retard). Mr. Le Président a demandé au Cabinet Charpentier de lui faire une proposition pour solder ce marché.

Le montant total de l'étude était de 24 090 € TTC. Le SMAG s'est acquitté en 2016 de 17 004 €. Il reste donc 7 086 € à régler. Le Cabinet Charpentier propose d'abandonner le règlement de ce solde. Une facture correspondant à cette somme sera établie et une délibération du même montant en pénalités sera adressée au Receveur. L'Assemblée est d'accord à l'unanimité pour cette proposition.

## 3) Dernière décision de la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier

Mr le Président rappelle qu'une réunion s'est tenue le 18 septembre dernier à Cormatin entre les 6 EPCI (5 communautés de communes et l'agglomération du Grand Chalon) afin de travailler sur la constitution d'un Syndicat unique sur le Bassin versant de la Grosne et l'élaboration des statuts. Il rappelle également que l'ensemble des 6 EPCI ont donné leur accord sur ce projet.

Cependant, par mail du 20 novembre dernier, les 2 vice-présidents et le Président de la communauté de communes St Cyr Mère-Boitier ont fait part à Mr Cassard que leur Communauté ne s'inscrit pas dans la logique du transfert de la compétence Gemapi, ni dans la création d'un Epage. Par contre, ils nous proposent un Syndicat Mixte à la carte. Le Comité Syndical, à l'unanimité, demande l'arbitrage de Mr. Le Préfet de Saône-et-Loire.

## 4) Travaux Petit Grison

Mr Jean-François Bordet, Vice-Président informe l'Assemblée de la fin des travaux. Le Petit Grison a repris son cours d'eau normal. Tout fonctionne bien. Pour cet hiver, aucun aménagement particulier ne sera fait. Une première partie des subventions a été encaissée, soit 42 000€. La demande pour le solde est faite, il sera versé en janvier 2020.

## 5) Secrétariat du Syndicat

Le contrat de la secrétaire s'achève à la fin de l'année 2019. Mais dans le contexte des prochaines élections municipales, Mme la secrétaire accepte la reconduction de son contrat jusqu'à fin Mars 2020.

## 6) Questions diverses

Le vannage semi-automatique de la Noue des Moines sur la commune de Lalheue est tombé en panne de batterie. La durée de la recharge n'étant que de 2 ans, Mr Cassard propose la pose d'un panneau solaire pour augmenter la longévité de la batterie. Le coût et l'installation de ce panneau se chiffrent à 469,32€ TTC. L'Assemblée est d'accord pour cet installation.

Des embâcles entravent le cours de La Frète à Marnay. Mr le Président propose de se rendre sur le terrain pour recenser les travaux d'entretien à réaliser quand le temps le permettra.

Le technicien en charge de l'arrachage de la Jussie s'est mis en relation avec le propriétaire du plan d'eau de St Cyr (Moulin Neuf) infesté par cette plante.

Un point est fait sur les travaux du pont sur la route la Ferté.

La maintenance des 12 vannages est en cours.

La séance est levée à 19h. Le verre de l'amitié est offert aux délégués.

Le Président,

Roger CASSARD

